

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Allain LE ROUX**

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/10/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/10/2019 (accusé de réception du 02/10/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention d'objectifs 2019-2020
entre la ville de Quimper et l'association Hip Hop New School**

L'association Hip Hop New School a pour objectifs de permettre l'accès à la culture hip hop à tous, de favoriser les liens intergénérationnels et de promouvoir les valeurs de fraternité et de citoyenneté. Elle est soutenue en ce sens par la ville de Quimper.

La période 2019-2020 marquera une stabilisation du projet de l'association avec les objectifs suivants :

- Poursuite des actions de médiation culturelle ;
- Maintien des projets dans les quartiers prioritaires de la ville et de l'accompagnement des jeunes ;
- Structuration des quatre axes d'action (enseignement, accompagnement, événementiel, médiation culturelle) ;
- Être présente dans le dispositif « accueil de loisirs sportifs » de la ville et de mener des actions fédératrices sur l'espace public dans tout Quimper.

Le contenu du projet et des engagements de chaque partenaire est détaillé dans une convention d'objectifs et de moyens, conclue pour 2019 et 2020 entre la ville et la Hip Hop New School.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

- 1 - à signer la convention d'objectifs 2019-2020 ;
- 2 - à verser, au titre de l'année 2019, une subvention de 46 490 euros.